\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mr. Hüseyin Kök
Presidency of Migration Management
Çamlıca Mahallesi 122. Cadde No:4
Yenimahalle/ANKARA
Türkiye

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur Kök,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la détention du réfugié syrien Mohamad Alkayali, qui a été arrêté en Turquie le 27 décembre 2024 sur la base d’une notice rouge diffusée par INTERPOL en 2016 à la demande de l’Arabie saoudite. Il se trouve actuellement au centre de rétention de Pehlivanköy à Kırklareli, en Turquie.**

En 2018, alors qu’il avait demandé la nationalité turque, Mohamad Alkayali a été informé par les autorités turques qu’il était visé par une notice rouge d’INTERPOL, ce qui a été officiellement confirmé par INTERPOL en 2023. Cette notice rouge, émise à la demande de l’Arabie saoudite le 18 mars 2016, l’accuse de «falsification de sceaux». Les autorités saoudiennes n’ont cependant pas fourni d’acte officiel d’inculpation ni de documents judiciaires pour étayer cette accusation.

L’Arabie saoudite a l’habitude de porter des accusations à caractère politique, de mener des procès inéquitables et de prononcer de lourdes peines d’emprisonnement afin de réduire au silence celles et ceux qui la critiquent. Amnesty International craint vivement que cette affaire ne soit une tentative ciblée de punir Mohamad Alkayali pour ses critiques à l’égard des autorités saoudiennes.

Mohamad Alkayali souffre d’une hernie discale cervicale grave et de douleurs chroniques qui nécessitent une intervention chirurgicale. Son extradition vers l’Arabie Saoudite l'exposerait à un risque élevé de violations des droits humains, notamment la détention arbitraire, un procès inéquitable, et la torture ou d’autres mauvais traitements.

**Je vous demande de prendre des mesures immédiates pour empêcher l’extradition de Mohamad Alkayali, et de veiller à ce que les autorités turques le libèrent afin qu’il puisse retrouver sa famille. Je vous exhorte en outre à veiller à ce que la Turquie respecte ses obligations internationales en matière de droits humains et protège Mohamad Alkayali contre le refoulement. Enfin, je demande qu’une autorisation de déplacement soit délivrée d’urgence à son épouse afin qu’elle puisse lui rendre visite.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Turquie, Lombachweg 33, Case Postale 34, 3000 Berne 15

Fax: 031 352 88 19, E-mail: botschaft.bern@mfa.gov.tr